

LES PONTETS

Séance n°1 CONSEIL MUNICIPAL du 15 janvier 2025

Sur convocation du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2024

Conseillers en exercice : 11

Ordre du Jour :

1. Approbation du compte-rendu du 28 novembre 2024
2. Bail à ferme M Locatelli
3. Point eau : retour réunion SOGEDO (télé-relevage)
4. Prix de l'eau 2025
5. Point bois
6. Prix de l'affouage 2025
7. Cartes avantage jeune
8. Informations et questions diverses

L'an deux mille vingt-cinq à 20 heures 00, les Conseillers Municipaux se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Secrétaire de séance : Mme Marie LENGART

Etaient présents : Laurence GRESSET, Marie LENGART, Aurélie LÉPINE
Claude GINDRE, Bernard SALLÉE, Raphaël SERRETTE, Clément
TRUSSARDI et Lilian LONCHAMPT

Absents excusés : Stéphane CHAGROT, Ludivine MIKOLON, Guy
SCALABRINO

Début de séance à 20h00

1. Approbation du dernier compte-rendu

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu du 28 novembre est approuvé à l'unanimité.

2. Bail à ferme M Locatelli – DCM20251501_01

M le Maire rappelle au conseil municipal que M Locatelli est le repreneur du GAEC du Turchet et qu'il convient d'établir un bail rural.

M le Maire fait la liste des parcelles concernées : A17, A 18, A 20, A31, ZB 132 en partie.

Pour la ZB 132, M le Maire propose de mettre 15 ares en réserve foncière sur laquelle un certificat d'urbanisme pourrait être demandé sur une parcelle. Et pour le reste de la parcelle, M le Maire propose de mettre en place un contrat de prêt à usage à titre gratuit.

M le Maire propose au conseil municipal, dans le cadre de la reprise de l'actif du GAEC du Turchet, de proposer à M Locatelli un bail à ferme de 11 hectares 12 ares 50 centiares et d'y rajouter le contrat à usage de prêt pour la surface de 73 ares et 40 centiares, les explications entendues, le Conseil municipal valide à l'unanimité le bail à ferme et autorise M le Maire à rédiger les documents et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Il ajoute qu'il a échangé avec M Locatelli à propos du chemin de desserte qui serait fait conjointement avec la commune avec une participation de 5000 € et de faire un chemin d'accès au puits perdu.

Les explications entendues, le conseil municipal valide le fait que la commune participe à la réalisation d'un chemin d'accès.

3. Point eau retour réunion Sogedo (télérelève)

M le Maire a rencontré le cabinet SOGEDO pour la télérelève des compteurs d'eau. Le devis a été détaillé par M Schweitzer, la commune était en premier lieu partie sur le système de radio-relève, avec un boîtier et des antennes sur chaque compteur mais aujourd'hui, les têtes émettrices sont compatibles avec les deux systèmes de relève (télérelève et radio relève).

Un devis global a été demandé avec la télérelève et le renouvellement des compteurs (71 compteurs et 7 compteurs PAMCO).

La CCLMHD était présente pour permettre d'harmoniser le système.

Une enveloppe de 35 000 € - 40000 € est à prévoir. Le devis reçu est de 40 047.54 €

4. Prix de l'eau 2025 – DCM20251501_02

M le Maire rappelle le tarif de l'eau appliqué en 2024 :

- 0 à 300 m³ : 1,43 €
- Au-delà de 300 m³ : 1,16 €
- Abonnement : 82 €

- Redevance pollution : 0,28 €/le m3
- Forfait agricole : 52 €

Pour 2025, il propose de reconduire les tarifs, les explications entendues, le conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs suivants pour 2025 :

- 0 à 300 m3 1,43 €
- 300 m3 1,16 €
- Abonnement : 82 €
- Redevance pollution : 0,28 €/le m3
- Forfait agricole : 52 €

5. Prix de l'affouage 2025 - DCM20251501 03

M. le Maire propose de reconduire le tarif de la taxe d'affouage « bord de route » fixé en 2024 pour 2025, à 34 € le m3 façonné et à 17 € le m3 de résineux.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accepter cette proposition et autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

6. Cartes avantages jeunes - DCM20251501 04

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2024, 24 cartes ont été offertes au moins de 20 ans. Il propose au Conseil municipal de reconduire l'offre des cartes avantages jeunes pour l'année à venir.

Levée de séance à 21h30